

EPREUVE DE FRANÇAIS

Durée : 3 heures

L'épreuve consiste en une dissertation de 3 heures sur le programme (thème et œuvres) de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques. Elle vise à évaluer les aptitudes des candidats à la réflexion et à la communication écrite : respect du sujet et des auteurs utilisés dans l'argumentation, rigueur et méthode dans les développements, connaissance précise du programme et lecture attentive des œuvres, qualité de l'expression écrite.

PRÉSENTATION DU SUJET

« Tout ce qui est naturel est injuste »

À la lumière des œuvres au programme et de vos connaissances liées au thème, vous discuterez cette affirmation de Henry de Montherlant, tirée de ses Carnets (1930-1944), NRF Gallimard, 1957.

RÉSULTATS ET COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Moyenne et écart-type (toutes filières confondues) : 9,12 – 3.54 (2011 : 8,81 – 3.54 ; 2010 : 8,92 – 3,36 ; 2009 = 8,44 – 3,3)

Le jury se réjouit de constater que la plupart des candidats ont préparé très sérieusement l'épreuve de français ; la technique de la dissertation est connue et toutes les œuvres au programme sont convoquées, comme en témoignent les nombreuses citations. Mais le sérieux et la bonne volonté ne suffisent pas : le respect des règles méthodologiques n'est souvent que formel, et la logique d'apparat. L'attitude face à l'épreuve est généralement trop scolaire, comme s'il s'agissait seulement de répondre à un contrôle de connaissances et non de mener une réflexion sur un sujet inédit qu'il convenait d'analyser avant tout effort d'argumentation.

Faute d'avoir élucidé (et articulé) les deux mots-clés de la citation, les candidats se sont lancés dans de longs développements, certes abondamment nourris d'exemples, mais sans valeur au regard de la problématique à traiter. Même quand ils ont cherché à analyser le sujet, beaucoup de candidats l'ont appauvri ou se sont fourvoyés, incapables de définir correctement le mot « naturel » et d'en relier les acceptions avec le concept de justice. Les innombrables confusions (naturel/surnaturel, naturel/divin, naturel/légitime) en disent long sur leur difficulté à maîtriser les concepts, et donc la langue. C'est d'ailleurs, cette année encore, le naufrage de la grammaire et de l'orthographe (y compris dans de bonnes copies) qui inquiète les correcteurs...

ANALYSE ET COMPRÉHENSION DU SUJET

a) Reformulation des propos de l'auteur et mise en lumière des présupposés :

Le premier travail des candidats devait être l'élucidation du vocabulaire utilisé par l'auteur de la citation, et l'analyse de sa pensée.

La formule semble, au premier abord, ne pas poser de problèmes de vocabulaire. Pourtant, il convient de souligner que les deux termes principaux – 'naturel' et 'juste' – sont très généraux et par conséquent fortement polysémiques :

1) « naturel » :

- ce qui obéit aux lois de la nature, 'nature' étant entendu comme l'ensemble des phénomènes que la science étudie (naturel vs surnaturel) ;
- ce qui est inné par opposition à l'acquis (nature vs culture), comme au factice ou à l'artificiel ;
- ce qui est conforme à la nature particulière de chaque espèce (l'essence ; cf. la nature humaine) ;
- ce qui est conforme à l'usage commun, ce qui va de soi.

2) « injuste » :

- ce qui n'est pas conforme au droit positif constitué des règles codifiées (légal), ou au droit naturel qui correspond à ce que tout homme est en droit de revendiquer, du fait même de son appartenance à l'espèce humaine (légitime) ;
- ce qui ne reconnaît pas le mérite et/ou les droits de chacun : abusif, arbitraire, illégal, calomnieux, inéquitable, inique, partial...

On pouvait s'attendre à des approches différentes du sujet, selon que les candidats interprétaient 'naturel' dans les trois premiers sens ci-dessus listés, ou comme 'ce qui est conforme à l'usage commun', ce qui va donc de soi. Ces deux interprétations étaient acceptables, d'autant que leurs développements argumentatifs se croisaient nécessairement :

- Si l'on part du postulat que 'naturel' renvoie, dans l'assertion de Montherlant, à ce qui relève de la nature en tant qu'ensemble des phénomènes régis par les lois de l'univers, comment comprendre que cette nature soit 'injuste' ? Que signifie l'injustice de la nature ? Son indifférence à l'équité, son arbitraire, voire sa violence ? L'implication de cette conception est qu'il est non seulement fautif mais aussi dangereux de prendre la nature comme guide pour trancher des affaires humaines et que ses lois ne peuvent inspirer notre justice. La maxime présuppose donc, suivant cette acception, qu'une justice qui se prétendrait 'naturelle' est sans valeur. La justice est une *construction* humaine, sans commune mesure avec les lois naturelles.

Dans ce cadre, le candidat devait répondre à la question suivante : faut-il nécessairement lier justice et artificialité ? On pouvait aussi discuter plus radicalement ce présupposé de la maxime et contester le lien ainsi tissé entre nature et injustice : la nature et la justice ne relèvent pas du même domaine et le procès fait à la nature n'a pas de pertinence : la nature peut-elle se voir affecter des qualificatifs moraux ?

- Si 'naturel' renvoie à ce qui caractérise la 'nature humaine', celle-ci est-elle réellement injuste, perverse, et peut-on légitimement parler de 'nature', dans la mesure où l'homme est un être de culture ?

Sur quoi fonder alors la justice : sur la nature entendue comme ordre, cosmos, ou sur la conscience morale, la raison de chacun ? On pouvait rappeler la thèse selon laquelle la justice est inspirée par un sentiment inné – donc naturel/conforme à la nature humaine – de ce qui est juste et injuste.

- Si l'on interprète 'naturel' comme 'ce qui va de soi', ce qui relève de l'usage commun, on doit alors lire la formule comme une mise en garde : méfions-nous de ce qui semble 'aller de soi', de ce qui nous paraît 'normal', autrement dit de ce qui répond spontanément à l'idée que chacun se fait de ce qui doit être. Il s'agirait ici finalement de nous garder de notre 'sentiment de justice' (et de nos indignations spontanées face aux injustices), en nous interrogeant sur sa valeur. L'usage commun, l'accord sur ce qui est juste/injuste peuvent nous tromper, tout comme le sentiment intérieur. La justice est humaine, trop humaine.

Doit-on soupçonner les lois communément admises et remettre en cause le sentiment 'naturel' de la justice ? L'humain n'est-il pas guidé par cette conscience innée et universelle de ce qui est juste/injuste ? D'où naîtrait ce sentiment naturel et comment guiderait-il le droit positif ?

Quoique la formule de Montherlant ne soit pas univoque, il était aisé de la rapporter au thème de l'année et à l'une de ses thématiques les plus classiques : le lien entre nature et justice. Certains candidats ont su reprendre les théories du « droit naturel », nécessairement abordées au cours de la préparation. C'est d'ailleurs sur la maîtrise de cette notion complexe que les meilleures copies se sont distinguées.

À cette étape de l'analyse du sujet, les candidats étaient en mesure de reformuler précisément la pensée de l'auteur, d'en mettre à jour les présupposés, avant de la critiquer :

Le sujet se présente sous la forme d'une affirmation péremptoire (« Tout »), fortement assertive (« est ») qui a l'aspect d'une vérité universelle et indiscutable à la manière d'une maxime. Il va pourtant à l'encontre de toute une tradition selon laquelle « tout ce qui est naturel est juste ». Ce faisant, il renvoie à l'un des enjeux majeurs de la réflexion sur la justice : quel est le critère/l'étalon de la loi ? quel est l'ordre, préexistant aux institutions des hommes et supérieur à elles, sur quoi fonder la justice ? La nature semble pouvoir être ce fondement normatif. Or, Montherlant affirme que le 'naturel', par essence injuste (tout ce qui est naturel...), ne peut servir d'étalon.

b) Formulation d'une problématique

Doit-on (et peut-on) établir un lien entre nature et justice, tel que les lois 'naturelles' serviraient de guide à l'institution des lois humaines et les justifieraient ? Montherlant s'y refuse. 'Naturellement', c'est le règne de la violence, de la lutte pour la survie (loi de la jungle des forts contre les faibles), de l'inégalité (les êtres vivants ne naissent pas tous avec les mêmes chances et forces pour affronter la vie). Par conséquent, toute justice positive qui prétendrait découler d'un droit naturel serait suspecte. Est-ce à dire que la justice doit être, inversement, artificielle, voire contre-nature ? Cette affirmation lapidaire pose donc la question des fondements de la justice et partant, de sa légitimité.

Bilan de correction

a) Analyse du sujet

Les meilleures copies se distinguent par leur capacité à prendre en considération les mots-clés du sujet et à en extraire les éléments à problématiser. Mais elles sont rares. Rappelons que l'analyse du sujet n'est pas une simple posture à prendre. Certains l'ont cru, qui ont prudemment pensé qu'on leur saurait gré de consacrer quelques lignes pour expliquer le sens du déterminant *Tout*, en omettant d'élucider le reste. Il faut donc continuer à marteler qu'élucider le sujet n'est pas une exigence rhétorique, mais la condition *sine qua non* d'une dissertation de qualité.

Le plus souvent, s'engage dès l'introduction, une série d'approximations, de dérives et de faux-sens. La polysémie de 'naturel' est très rarement envisagée. Trop de copies substituent d'emblée à ce mot un synonyme : tantôt la nature, tantôt l'homme ou son instinct, tantôt Dieu, parfois 'le normal', 'l'évident', 'ce qu'il convient d'être et de faire', ou encore le 'naturalisme', voire 'l'absence de réflexion'... Dans le cours de la dissertation, le candidat passe d'ailleurs sans transition d'un sens à l'autre, de sorte que le correcteur ne sait plus exactement de quoi il est question. De même, l'antonyme de 'naturel' est tantôt supposé être 'l'artificial', tantôt 'le surnaturel' sans qu'aucune différence ne soit perçue entre l'un et l'autre, ni rapportée à une conception de la justice. Certaines copies finissent même par assimiler le naturel à la 'justice humaine' (« *les lois naturelles que la société a instituées sont-elles justes ?* »), ce qui rend ensuite les développements pour le moins confus...

De nombreux candidats ont cherché à contextualiser la citation à l'aide du paratexte, ce qui est en soi une démarche pertinente. Mais les résultats ont été rien de moins que surprenants. Certaines accroches d'introduction présentaient la réflexion de Montherlant comme postérieure et donc successive à la découverte des horreurs des camps de concentration ; cela conduisait le candidat à affirmer que pour Montherlant, la guerre était naturelle donc injuste ; voire, plus gravement, qu'il jugeait sévèrement la Résistance, « mouvement naturel » mais injuste au regard du régime de Vichy...

b) Proposition d'une problématique

Les correcteurs ont été surpris par un nombre important de candidats qui ignorent ce qu'on entend par problématique. C'est ainsi que les copies, après avoir plus ou moins analysé la citation enchaînent : « *Tout ce qui est naturel est-il donc injuste* » ? Une problématique n'est jamais la reprise du libellé affublé d'un point d'interrogation.

Truismes, inepties, contradictions logiques et fausses questions abondent : « *Est-ce que l'injustice correspond à ce qui n'est pas juste ?* », « *Nous verrons si l'homme est le seul à être doté de justice* ». Justice et animalité, nature et « météo » comptent parmi les pistes que trop de candidats ont cru bon d'emprunter longuement. Le questionnement devient parfois du galimatias qui retourne les termes 'injuste' et 'naturel' dans tous les sens en jouant sur « contraposée » (le terme est visiblement à la mode) et « réciproque » : tout ce qui est naturel est injuste, donc tout ce qui est injuste est naturel, et réciproquement, tout ce qui est non naturel est juste, et tout ce qui est juste est non naturel, etc. Montherlant ne dit évidemment rien de tel.

Bien rares sont ceux qui ont maîtrisé la distinction entre droit naturel et droit positif, et seules les meilleures copies se sont avisées du caractère éventuellement neutre et amoral du naturel.

Il arrive encore trop souvent que les candidats gauchissent (par précipitation ou volontairement ?) le sujet proposé afin de pouvoir débiter un cours : « *La nature est injuste mais l'homme veut corriger ces injustices, comment ?* » ; « *La nature, c'est la force ; quel est le lien entre force et justice ?* » ; « *quelle est la véritable justice ? Celle des hommes ou celle de(s) Dieu(x) ? Comment la respecter ?* », « *Ce qui est légal est-il nécessairement légitime, juste ?* », etc. On a parfois fait dire beaucoup à cette citation pourtant lapidaire : « *Montherlant se place en faveur d'une redistribution proportionnelle au mérite et non au talent ou au don* »...

À retenir :

Il s'agit bien de proposer une véritable analyse – précise, exhaustive, fine – du libellé, en dégagant sa cohérence générale pour en relever l'originalité. Les correcteurs sanctionnent toujours très sévèrement les copies qui oublient purement et simplement la citation ou qui s'en débarrassent dans l'en-tête de la copie. Les candidats doivent s'interroger sur la validité des propos de l'auteur, en étant sensibles à ses paradoxes ou ambiguïtés. Il leur faut construire leur problématique en fonction des questions qu'ils soulèvent et non sur des souvenirs de sujets antérieurement traités. Les correcteurs préféreront toujours suivre la réflexion, si malhabile fût-elle, d'un candidat qui s'attaque courageusement à un sujet précis, que manifester de la bienveillance envers un autre, même très habile, qui n'y verrait qu'un prétexte à placer des fiches de cours préfabriquées.

COMPOSITION ET ARGUMENTATION

Les correcteurs attendaient des candidats une réflexion construite sur les relations entre justice et nature (inclusion, dépendance causale, antagonisme, etc.). Si la nature est juste (à argumenter), en quel sens doit-elle/peut-elle servir de guide pour l'institution des lois ? Si elle est injuste (à argumenter), la justice humaine doit-elle donc être contre-nature ? Jusqu'où l'artificialité de la justice garantit-elle sa légitimité ? Autrement dit, si elle n'est qu'une représentation individuelle et collective, sans référence à un ordre intelligible transcendant, n'est-elle pas dangereusement relative ? Dans tous les cas, les candidats ne devaient pas se contenter de faire la liste de toutes les injustices présentées dans les œuvres au programme...

Pour traiter la question obtenue *après* l'analyse du libellé, les candidats avaient le choix entre différents types de structure. La difficulté venait de ce que la citation suggère d'emblée un plan binaire (« tout ce qui est naturel est injuste » / « tout ce qui est naturel est juste »), et qu'il faut, pour échapper à l'aporie, prévoir une progression par étapes dans le raisonnement. On espérait donc un dépassement dialectique de ces deux développements contradictoires.

Le plan suivant n'est fourni qu'à titre d'exemple et ne constitue aucunement un modèle :

I La nature doit régler la justice

11 la nature est juste ...

111 La nature est harmonie divine

112 La nature est bienveillance

12 ... et la justice est naturelle à l'homme

121 Il existe un sentiment inné de justice, ou plus, exactement, d'injustice

122 Ce 'sentiment' de justice précède et dépasse les lois prescrites

13 En suivant la nature, on fonde donc la 'droite justice'

131 Le « droit naturel » dans la pensée antique : à chacun sa place et son dû

132 Le « droit naturel » moderne : suivre la 'nature humaine'

133 Droit naturel vs droit positif

II La nature, génératrice d'injustices, doit être contrecarrée

21 La nature est injuste...

211 Tout ce qui est naturel est potentiellement violent...

212 ... inéquitable...

213 ... et incohérent.

22 ... tout comme l'homme

221 Sa pente naturelle est le vice

222 Il faut donc suspecter le prétendu sentiment naturel d'injustice

23 Nécessité d'« une justice humaine, tout humaine, rien qu'humaine »

231 Vers une justice 'contre-nature' : Le droit naturel au sens de Grotius et Hobbes

232 L'institution des lois

III Entre un droit naturel illusoire et un droit positif insuffisant, 'défendre' la justice

31 Ni nature

311 La nature n'a rien à voir avec la justice et se moque de la morale

3111 Parce que « Tout ce qui est naturel est *neutre* »

3112 Parce que le concept de nature en lui-même est flou

312 La nature a trop souvent servi d'alibi

3211 Du droit du plus fort à l'anarchisme individualiste

3212 La nature pour justifier la domination sociale et économique

3213 La nature, alibi d'un modèle anti-naturel : la thèse de Nietzsche

32 Ni justice

321 La loi naturelle est inconnaissable

322 La justice humaine est variable, relative et arbitraire ... jusqu'à l'injustice

33 D'une convention utile à une cause noble à soutenir

331 Une convention utile : faire accepter la règle du jeu

332 Les insuffisances de la justice, signe de la misère et de la grandeur de l'homme

Bilan de correction

a) La structure de la dissertation

Le progrès, depuis une dizaine d'années, est très sensible : on annonce le plan en introduction, on relance la réflexion à la fin de chaque partie par une transition qui résume ce à quoi on a abouti et qui relance l'interrogation, on conclut généralement avec fermeté. Si les devoirs sont donc généralement formellement réussis, les correcteurs tiennent cependant à redire que le respect des règles méthodologiques de la dissertation ne doit pas être que d'apparat.

Ainsi, l'accroche du devoir, première étape de l'introduction, est parfois bien maladroite. Elle doit indiquer d'emblée au lecteur le champ de réflexion dans lequel s'inscrira le devoir. Inutile, donc, de remonter à 'la nuit des temps' (« *Ce que la nature produisit sur terre depuis l'aube des temps intrigua l'homme.* », « *S'il y a bien une chose qui depuis des millénaires ne disparaît pas, c'est l'injustice* ») ou de proposer une citation sans rapport avec la problématique, surtout quand elle était l'objet d'un autre concours. Inutile aussi de bavarder longuement autour de la justice avant d'introduire le sujet, au point que l'introduction soit bientôt plus longue que les développements.

Les correcteurs ont été désagréablement surpris cette année par le nombre de candidats qui n'annoncent pas leur plan et se contentent d'indiquer qu'ils 'discuteront cette affirmation'. Préciser que « *cette discussion se fera en trois parties* » et « *à la lumière des œuvres du programme* » ne suffit pas pour assurer au correcteur un confort de lecture ! Quand il apparaît dans l'introduction, le plan est souvent bien mal formulé, soit sous la forme d'une longue suite de questions qui le noie, soit par une formule tout à fait vide : « *Nous suivrons d'abord la citation, ensuite, nous la critiquerons pour enfin résoudre le problème* », « *nous nous demanderons si de Montherlant a tort ou raison* ». Là encore, le candidat doit savoir que les correcteurs ne goûtera pas beaucoup l'effet de surprise et qu'il faut au contraire lui faciliter la lecture en lui présentant, dès l'introduction, les étapes logiques du devoir à lire. Le plan d'une dissertation n'étant pas une succession de parties, mais bien une *progression* dans la réflexion, il doit aussi apparaître clairement à la rédaction. La patience du correcteur est mise à rude épreuve lorsqu'il se retrouve confronté à de longs pavés visuels, d'autant plus quand il n'y trouve aucun articulateur logique pour l'aider à suivre les méandres d'une pensée... On pensera donc à hiérarchiser en constituant des alinéas par un simple retour à la ligne entre sous-parties, un saut de ligne entre deux parties.

Il arrive encore trop souvent que le développement soit en décalage complet non seulement avec le sujet, mais même avec l'introduction : on trouve ainsi des préambules acceptables, témoignant d'une certaine compréhension du sujet et de ses enjeux, suivis de paragraphes « prêts à l'emploi » (récitation de cours, ou d'un corrigé), où le mot « nature » n'apparaît jamais.

Reste que la grande difficulté cette année a été d'échapper au plan binaire. Un grand nombre de copies adoptent un plan en deux parties, théoriquement possible mais peu pertinent ici puisqu'il conduisait à une aporie : I. la nature est injuste, II. La nature est juste. Quand elle existait, la troisième partie a donné souvent le sentiment d'un remplissage laborieux et inutile car artificiellement greffée sur le reste : « *Au fond, pouvons-nous savoir ce qui est juste ?* » Certains devoirs proposaient un dernier développement sur la justice véritable, celle de Dieu, mais sans s'appuyer sur une argumentation convaincante ni renvoyer à la démarche pascalienne. En revanche, les bons dépassements ont fait la différence. La justice comme horizon, l'émergence de la communauté juridique grâce au débat, le rôle d'une raison tempérée par le cœur : les options étaient nombreuses qui pouvaient montrer que la nature garde toute sa place dans une justice vivante et évolutive, même s'il est tempéré par la réflexion et le doute. Notons encore que quelques candidats ont consacré une première partie à définir la justice, l'injustice, le naturel, ce qui ralentissait considérablement le devoir et menait à de nombreuses remarques hors sujet. D'autres ont oublié en route que le sujet devait être centré sur le mot « naturel » et pas seulement sur « injuste » : « I. Il y a de l'injustice (ici un catalogue), II. On essaie de la corriger (tribunaux, lois...) III. Mais cela reste imparfait... »

b) L'argumentation

Tous les plans étaient admis, mais la seule structure d'ensemble ne suffit pas : c'est la cohérence et la pertinence des développements qui comptent. Les bonnes copies se signalent par un fil directeur toujours visible qui enchaîne logiquement les arguments du début à la fin de la composition. Les « donc » mécaniquement inscrits en début de phrase ne font pas illusion sur la qualité argumentative de la copie ; et les « de plus », si souvent utilisés en tête d'alinéas, soulignent plus qu'ils ne masquent le caractère rhapsodique du propos.

La distinction centrale nature/culture, maîtrisée par tout élève sortant de classe Terminale, a visiblement été oubliée dans plus de la moitié des copies. Celles-ci ont en effet dressé la liste

indifférenciée de toutes les « injustices » évidentes (allant de soi, et tellement conformes au bon sens qu'il ne servait à rien d'en chercher le critère), depuis les tsunamis jusqu'aux inégalités de naissance (génétiques ou sociales). De même, la notion, pourtant controversée, de « nature humaine » a été utilisée sans nuance. Moins de 10% des étudiants ont été en mesure de définir et utiliser les notions de « droit naturel » et de « droit positif », pourtant nécessairement abordées en cours cette année, et de distinguer la loi de la nature, la loi du plus fort et le droit naturel.

L'idée d'un droit divin, susceptible de fonder notre droit imparfait et injuste, a davantage été développée, mais avec des dérives inquiétantes : Dieu, chez Pascal, a créé la nature ; ce qui est naturel est donc divin et juste ; Pascal devient panthéiste, quand ce n'est pas polythéiste – par rapprochement avec l'*Orestie* d'Eschyle : « *Les dieux ont créé l'homme à leur image, lui ont interdit de croquer la pomme* »...

Faute d'avoir précisément défini ce qu'on pouvait entendre par 'naturel', trop de copies multiplient les confusions : on se réfère à Aristote pour écrire qu'« *Il est de la nature de l'homme d'être un animal politique* », sans voir que cette nature-là n'est pas celle du sujet. On finit même par conclure que « *Le droit est un acquis naturel* »... Beaucoup de candidats ont été conduits à dire très calmement une chose et son exact contraire. La nature est injuste et pourtant elle est juste. Inversement (?), la justice, bien sûr, n'est pas naturelle mais, en fait, elle l'est quand même. Même chose, d'ailleurs, pour l'injustice qui hélas est naturelle (bien qu'elle ne le soit pas)... Quant au 'non-naturel' (surnaturel ?), il est absolument juste... avant d'être parfaitement injuste. Bref, « *ça dépend des personnes* », des lieux et des moments... Les correcteurs sont frappés par le ton péremptoire d'un grand nombre de candidats qui présentent comme des évidences ce qui soulève bien des questions. Ainsi la loi dite du talion sert d'illustration à l'injustice 'naturelle'. Or, comme l'ont souligné de bonnes copies, c'est déjà un effort de régulation qui éloigne de l'état de nature. De même, les catastrophes naturelles étaient d'emblée considérées comme des injustices, et rares sont les candidats à avoir expliqué que la nature n'a pas à voir avec le juste ou l'injuste.

Un catalogue d'exemples tirés des œuvres, le résumé des textes au programme ou une série de citations, s'ils prouvent que la préparation a été sérieuse, ne peuvent tenir lieu d'argumentation. D'autant que l'exemple, non conceptualisé, tourne souvent à l'argument d'autorité : « *Pascal dit que « [...] ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste* », et voilà prouvée la nécessité de la force pour fonder la loi. Dans une autre veine, « *il est naturel qu'Oreste venge son père* ». Par suite, le matricide se justifie et il vient de là que le naturel est juste. Certaines citations, non replacées dans leur contexte, et récitées sans discernement, finissent par produire des effets cocasses : « *Eschyle défend le point de vue de Steinbeck.* »

Quelques candidats n'ont pas osé critiquer la thèse de Montherlant et ont seulement argumenté en sa faveur, ce qui appauvrissait le devoir de façon rédhitoire. D'autres, à l'inverse, se sont permis des jugements à l'emporte-pièce ; déroutés par la brièveté de la citation, ils s'en sont indignés : « *Si au moins la citation avait été plus longue, on aurait mieux compris* », « *Soyons logique : pour une fois le sujet n'a pas de sens car on peut le retourner dans tous les sens* », « *Henry (sic) ne donne au lecteur que du fil à retordre car il ne fait pas l'effort de définir naturel* », « *la thèse de Montherland (sic) est « absolutiste* », « *puérides sur certains aspects* », « *Le sujet est ringard car il date de 1957* »... Doit-on rappeler que ces remarques peuvent sérieusement agacer le correcteur ? Il était bien demandé de discuter la citation, et non de décrier son auteur !

À retenir

Quelle que soit la structure logique retenue, on attend que le candidat suive, sur la base de sa problématique, un plan cohérent et qu'il développe des arguments qui ne soient pas des rhapsodies de cours sans rapport explicite avec le sujet. Cette construction logique, qui épouse un cheminement de pensée et n'est pas pur exercice formel, permet d'exploiter les œuvres en fonction du sujet et non l'inverse. La pensée d'un auteur, dans laquelle il faut d'abord entrer, n'est pas parole d'évangile : comme le libellé le demandait, elle est « discutable » (mais pas condamnable sans examen !). Le correcteur sanctionne enfin toujours le hors-sujet et, dans une moindre mesure, les défauts de construction.

CONNAISSANCE ET CULTURE

a) Les œuvres au programme

Comme l'exigeait le libellé du sujet, les candidats devaient illustrer leurs arguments en exploitant les œuvres de l'année qui se prêtaient toutes fort bien à l'exercice. Plusieurs ont même pensé à utiliser le programme sur « Le mal » et les œuvres associées : *La Profession de foi du Vicaire savoyard* de Rousseau (il existe un sentiment inné, naturel, de justice), *Macbeth* de Shakespeare (le mal déséquilibrant l'ordre naturel), *Les Âmes fortes* de Giono (difficile distinction du juste et de l'injuste)... Soulignons ici que les correcteurs veulent lire des argumentations, pas des revues, des synopsis ni des jugements subjectifs. De même, le jury ne se laisse pas leurrer par une accumulation de citations, fussent-elles exactes : une citation ne prouve rien en soi ; il faut la commenter et l'articuler avec l'idée que l'on développe. Enfin, la confrontation des auteurs était capitale et il ne fallait pas se contenter de leur simple juxtaposition.

Bilan de correction

a) Les œuvres au programme

Les correcteurs ont lourdement sanctionné les candidats qui n'utilisaient qu'un seul des ouvrages étudiés pendant l'année. Il est bon de rappeler la règle du jeu de la dissertation littéraire : aucune partie, aucune sous-partie sans exemples tirés des œuvres au programme. Un bon tiers des candidats la connaissent et sont même capables de mobiliser abondamment les textes, comme en témoignent les nombreuses citations. Les meilleures copies ont su mettre à profit une lecture attentive et fine pour faire progresser le raisonnement, le faisant échapper ainsi au schématisme à l'aide d'exemples précis et variés. Ils parviennent à entrelacer les exemples, à faire dialoguer les œuvres, tout en tenant compte des différences entre elles : la lecture de leurs devoir est un véritable plaisir.

Le plus souvent cependant, les mêmes passages ou les mêmes épisodes sont lus de copie en copie. Ainsi, l'injustice de la nature est-elle toujours illustrée par les tempêtes de sable du début du roman de Steinbeck, le sens 'naturel', c'est à dire 'inné' de la justice par la scène de l'allaitement du vieillard par Rosasharn, à la fin de ce même roman. Ces références sont parfois utilisées de façon simpliste, parce qu'elles ne sont pas en cohérence avec l'argument qu'elles sont censées illustrer ou parce qu'elles le remplacent tout simplement.

Les œuvres sont inégalement maîtrisées, du fait – il faut le reconnaître au moins pour deux d’entre elles – de leur grande complexité (arrière-plan culturel pour l’*Orestie*, contexte politico-religieux pour les *Pensées*). Les tragédies d’Eschyle sont réduites à peu de choses et font l’objet de nombreuses approximations ou erreurs. Ainsi Oreste est présenté comme un impulsif, là où Eschyle nous le montre au contraire en proie aux doutes et sous l’influence d’Apollon. Athéna est tantôt la voix des dieux, tantôt celle des hommes. L’inévitable « loi du Talion » a donné du fil à retordre : indéniablement archaïque, elle a été assimilée à la loi du plus fort et donc considérée comme naturelle (et injuste), alors qu’elle constitue précisément la première limitation de la violence originaire. L’interprétation des Érinyes a été difficile : la majorité a vu en elles les représentantes d’une nature sauvage, comme le montre leur aspect au début de la pièce ; d’autres les ont perçues comme les premières instances de régulation, de « justice ». Si le candidat se posait la question et justifiait ses choix, on pouvait admettre les deux lectures. Paradoxalement, l’œuvre la mieux connue est celle de Pascal. Certes, les correcteurs ont eu leur lot de citations décoratives ou loufoques (« *La justice est au-dessus des Hautes-Pyrénées, l’erreur au-delà* » !) ou des récitations de cours sans grande pertinence ; il arrive que Pascal soit présenté en révolutionnaire, en tout cas pour un penseur très hostile aux institutions de son temps. Cependant, beaucoup de candidats ont manifestement été sensibles à la richesse des *Pensées*. Dans les meilleures copies, la notion de nature dans ce texte fait l’objet d’une approche nuancée (avant / après la chute, la seconde nature qu’est la coutume). En revanche, les erreurs sur *Les Raisins de la colère* sont impardonnables, comme d’inverser la Californie et l’Oklahoma, affirmer que l’on jette Grand-père (ou Grand-mère) dans un fossé, que Mae fait payer les sucres d’orge plus cher que leur valeur, que Casy retrouve la foi (ou que la tempête de poussière et l’inondation sont de justes punitions de Dieu). Le roman a été très largement utilisé pour montrer que la loi du plus fort (loi de la nature) règne dans nos sociétés, et qu’elle est injuste. Il a aussi permis de montrer le sens inné (naturel) de la justice présent chez Man, qui donne aux pauvres alors qu’elle n’a pas de quoi nourrir sa famille, de Rosasharn qui nourrit de son lait le vieillard affamé agonisant, et de toute la famille Joad qui enterre légitimement ses morts, mais dans l’illégalité, sans oublier Tom le héros, devenu meurtrier au nom de la Justice. On déplore, là encore, que ces exemples qui reviennent dans quasiment chaque copie n’aient pas été plus variés et surtout, n’aient fait l’objet d’aucune analyse.

Certains candidats (peu nombreux, bien heureusement) n’ont pas lu les œuvres au programme. Les fautes d’orthographe les trahissent. La palme revient à l’auteur grec : Eschylle, Echylle, Eychille, Eschyll, Aschylle, les Eurinyes, Errynies, Errénies, Erynées, Eyrinies, Erénies, Euripides (!), Orestre, Orès, Horteste, Orhest, Aguamenon, l’Aéropage, Aérorapage, Aerophage (!), les Eurimides, Euminides, Eghyste, Clytemnestine, Clemnestre, les Choesphores, Cohéphores, Choréophores, Koéfores, Coéforts, Pliade... Mais on trouve aussi : les Oakies, Okiis, Owkis, Hockies, Orquies, et Tom Juan et Casey dans *Les Raisins de la colère* ou *Les Raisons de la colère* de Steinbeck, Stembeck, Staïnbeck/Steindback. Quant à Pascal, il est souvent féminisé (« Pascale »), y compris dans les copies honnêtes...

b) La culture générale

Faut-il rappeler une fois de plus qu’elle ne peut remplacer les références aux œuvres du programme ? Rédiger une partie entière sur les catastrophes naturelles comme Fukushima ou le Tsunami de décembre 2004, les inégalités génétiques ou sociales ou les horreurs des guerres passées et présentes, en se contentant d’une ou deux allusions au programme, n’était pas acceptable. Les références à l’actualité, à la vie quotidienne, les proverbes et autres lieux communs ne font pas illusion. Pas plus que les renvois – au mieux approximatifs, au pire stupides – à des auteurs, des œuvres ou à des personnages dont on écorche le nom et dont

visiblement on ignore tout : Ptolémée pour Prométhée, Hops (Hobbes), Kant auteur du *Léviathan*, Montaigne qui, dans les *Lettres Persanes*, dénonce la catastrophe de Lisbonne, ou encore Jobbe/Jode dans la Bible.

Les auteurs les plus souvent convoqués sont Hobbes (« L'homme est un loup pour l'homme »), Nietzsche, Platon (pour Calliclès) ou encore La Fontaine (« Le loup et l'agneau »). Rousseau a été beaucoup cité, le plus souvent avec finesse ; notons toutefois qu'on a trouvé à plusieurs reprises que sa thèse sur la bonté de l'homme à l'état de nature avait inspiré Pascal. Des candidats proposent de brillantes citations de Derrida, Levinas ou Ricœur, mais sans toujours les intégrer à l'argumentation. Rawls (et ses cinq principes de la justice) et Hume (et ses quatre conditions d'apparition de la justice) ont donné lieu à de longs développements, assez mal articulés avec le sujet.

Les correcteurs ont le sentiment que les candidats, très sérieux dans l'ensemble, veulent à tout prix replacer les éléments de cours, au risque du hors-sujet. Pour preuve les longues, trop longues dissertations (certaines sont d'ailleurs inachevées) dans lesquelles le candidat récite tout ce qu'il a retenu du programme ; à charge pour le correcteur d'y trouver son bonheur... Il faut donc répéter ici que l'épreuve de français et de philosophie n'est pas un contrôle général de connaissances mais un exercice de réflexion sur un sujet particulier.

À retenir

Le correcteur pénalise les candidats qui n'utilisent qu'un seul des textes étudiés pendant l'année. Il valorise a contrario ceux qui les exploitent tous avec intelligence. La confrontation des auteurs est capitale et il ne faut pas se contenter de leur simple juxtaposition. Par ailleurs, rien n'interdit de puiser dans sa culture personnelle, bien au contraire, en gardant cependant à l'esprit que les références aux œuvres du programme restent prioritaires. Le jury ne se laissera pas leurrer par une accumulation de citations, fussent-elles exactes : une citation ne prouve rien en soi ; il faut la commenter et l'articuler avec l'idée que l'on développe. Ajoutons que mieux vaut s'en tenir à ce que l'on maîtrise parfaitement...

EXPRESSION

a) Les aspects matériels

La présentation matérielle de certaines copies laisse grandement à désirer : stylo-bille bavant (qu'il faut changer en cours de route) ou encre trop pâle que l'on peine à déchiffrer, ratures, fléchages, titres en guise de transition, mots effacés et non remplacés ou, à l'inverse, sur-corrections avec un abus du 'blanco'.

Il faut penser à souligner les titres des œuvres, sans perdre du temps à les écrire en couleur. De même, surligner les titres ou les idées principales au 'stabilo' ou les marquer en capitales est tout à fait inutile : le seul moyen de donner de la force à une argumentation est de l'appuyer sur un exemple clairement exposé, intelligemment discuté et correctement rédigé.

b) Les incorrections de langue

Mieux vaut garder quelques minutes pour se relire. Car il reste, même dans les bonnes copies, des fautes stupides qui seraient facilement évitables. Cette année encore, la qualité orthographique et grammaticale a été un critère discriminant. Il est capital de garder en tête que l'épreuve de dissertation est avant tout un exercice de communication. Dans certains devoirs, l'indigence de la langue est telle qu'elle interdit la compréhension et il faut parfois

lire à haute voix pour décoder le propos. Ainsi un développement commence par « *De nombreux écrivains, on pensait...* » : le correcteur doit comprendre qu'il faut d'abord retirer la virgule, ensuite que « on » est en fait un auxiliaire, et que « pensait » est un participe. On se lasse vite de cet exercice... Les candidats doivent songer également à éviter les propos énigmatiques ; quel dommage, par exemple, de ne pouvoir, avec la meilleure volonté du monde, interpréter (dans une très bonne copie pourtant) : « *Les hommes suivent la loi parce qu'ils la croient juste et non car ils la trouvent juste* »...

- syntaxe et morphologie :

* Confusions répétées entre le style direct et le style indirect de l'interrogation (« *nous nous demanderons alors si l'auteur a-t-il raison [...]* ») ; ruptures syntaxiques : « *Nous nous pencherons sur l'injustice de la nature en s'appuyant sur les œuvres du programme* » ; « *La nature de l'homme lui empêche d'être juste* », « *L'homme doit mener la vie dont il désire* » ; confusion du « car » et du « parce que » : « *Car ils ont désobéi, Dieu a puni les hommes* » ; confusion entre ce/ceux, s'il/si, c'est/ces, qui/qu'il (« *La violence qu'il existe dans le monde* »), etc.

* Morphologies verbales erronées : cela permettrait, remettrait, ils permettront ; confusion est/ait (« bien qu'il est »).

* Accords des noms et adjectifs régulièrement fautifs ou aberrants (« les lois établent ») ; notons que l'accord de l'adjectif « naturel » a été tout à fait aléatoire, y compris dans les copies correctes (lois naturel, droit naturelles, etc.).

* Terminaisons verbales en -é, -er, -ait souvent interchangeables : « *ils ont était chassés* », « *ils décident de travaillés la terre* », les Grecs pensaient que « *la justice ne se trouvé qu'en Dieu* » ; apparition d'un « s » à la troisième personne du singulier, etc.

* Rappelons enfin ici que « bien que » est suivi du subjonctif, mais que « du fait que » et « après que » sont suivis de l'indicatif ; « malgré que », quant à lui, est considéré comme fautif.

- orthographe :

* Erreurs régulières sur des termes courants : raigne/reigne, soi/soit/soie, la chaire (chair), cotidien, hazard, parmis, « vis vers ça », le KO (chaos), les pis allées/pisallé, mal saint (malsain), par le billet (biais), l'haut de la, les hâtés (pour « athées », sans doute par précipitation), etc.

* Sans compter les éternels anglicismes graphiques : conflict, adresser, control, civilization, hazard, default.

* Certains termes rencontrés dans le programme ne sont pas correctement écrits : la loi du Talion a donné lieu à un festival : thallion/tallion/talyon ; voir aussi : l'hybrisme (hubris), la foie/fois, postlapsaire (postlapsaire a eu beaucoup de succès cette année encore), « *les hommes sont concupissants* » (!)/la concupiscence, vengeance/vangence, etc.

* Il arrive que la faute d'orthographe soit cocasse : « *Les hommes ne naissent pas tous sous les mêmes hospices* », « *L'homme n'est pas un enfant de cœur* » ou encore « *Chaque homme est égaux* » (« ego » eût été plus suggestif)...

- néologismes, barbarismes :

Quand est-il (pour qu'en est-il), exigeable, le patricide, humanesque, les biens matériels, l'arbitrarité, machiavérique (pour qualifier Pascal), civilisme, innaturel, dénoué (dénué), sanguine (sanguinaire), la faillabilité, une refusée (refus), etc.

- un mot pour un autre :

Il est frappant de constater l'ignorance des termes relatifs à la sphère du droit et de la justice : quasiment tous les candidats emploient le terme « judiciaire » au lieu de « juridique » ; très nombreux sont les candidats à avoir confondu justice et justesse (on trouve même l'injustesse), mais aussi légitime et légal.

Autres confusions récurrentes : hérédité/héritage, dessin/dessein, encré/ancré, la morale/le moral.

c) Le registre de langue

Les mots familiers sont à proscrire : « des résultats vachement négatifs », « Clytemnestre « se fiche » ou même « se fout » de tout ce qui peut arriver aux autres, « *Athéna décide de recycler les Érinyes* », « *les commerçants arnaquent les migrants* », « les flics » interviennent pour les chasser, « *Les paysans sont virés de leurs maisons* » ; selon Pascal, enfin, « *l'homme sans dieux est complètement foutu* ».

Il faudra aussi rappeler à certains candidats qu'il est un peu désinvolte d'appeler Montherlant par son prénom (« Henry dit.. ») ou de se permettre une familiarité avec un auteur du programme, quand bien même on l'aurait beaucoup fréquenté : « ce bon vieux Blaise Pascal »... lequel est par ailleurs, très régulièrement, l'auteur des « *Pensées de Pascal sur la justice* »...

Ce qu'il faut retenir :

La dissertation est une épreuve de communication : les correcteurs n'exigent pas des exercices de style mais jugent la capacité d'un candidat, qui se destine au métier d'ingénieur, à communiquer dans des écrits respectueux des règles élémentaires de la langue.

CONCLUSION

Un rapport de correction relève avant tout les erreurs méthodologiques, les contresens et faux-sens sur les textes, et les incorrections de la langue écrite. C'est la loi du genre. Les futurs candidats doivent cependant comprendre que cette désolante énumération ne vise pas à les décourager, mais à les aider à répondre aux attentes du jury. Il s'agit de mettre dans l'épreuve de français et de philosophie les mêmes qualités de rigueur et de raisonnement que dans les épreuves scientifiques, et le même sérieux dans la préparation. Qu'ils sachent que les correcteurs ont lu beaucoup de très bons – et même d'excellents devoirs – et qu'ils n'ont pas hésité à mettre la note maximale.

NOTE IMPORTANTE AUX FUTURS CANDIDATS

Le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats sur un changement important dans les épreuves de langues en 2012 :

L'épreuve écrite de langue vivante du concours e3a va évoluer en 2012. Sur le modèle de l'épreuve mise au point et testée par l'Ecole Centrale, les candidats devront désormais proposer une synthèse de documents dans la langue qu'ils auront choisie au concours.

Il s'agira de documents à contenu culturel au sens large du terme (textes, images, statistiques...), reliés par une thématique commune.

Le sujet sera constitué de trois pages A4 en tout.

Les candidats ne seront pas invités à donner leur avis sur les documents, mais à les synthétiser en environ 400 mots dans une langue aussi riche et précise que possible, en montrant les points de convergence ou de divergence émergeant de la confrontation de ces documents.

Par ailleurs, une épreuve d'anglais sous forme de QCM sera mise en place dès 2012. Au delà des tests de base, elle a pour but de mettre l'accent sur l'importance de l'anglais dans les formations d'ingénieurs et d'informer les candidats sur l'objectif de niveau (directive CTI) nécessaire à l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Cette épreuve sera du même type que celle proposée par les Concours Communs Polytechniques.

Afin de permettre une information conforme aux calendriers des CPGE, cette épreuve de QCM en anglais sera facultative en 2012 et obligatoire en 2013.

EPREUVE DE LANGUE VIVANTE – ALLEMAND

Durée : 3 heures

NATURE DE L'ÉPREUVE

Le sujet se composait de 3 textes, articles de journaux, traitant de différentes perspectives autour d'un thème commun : la sortie par l'Allemagne du nucléaire. Cette thématique commune était cependant présentée très différemment selon les articles : Dans le premier article cette décision était considérée comme une chance pour un pays précurseur dans ce domaine et à la pointe de la technologie ; dans le deuxième on mettait l'accent sur les conséquences négatives en particulier l'augmentation du coût de l'électricité pour les particuliers et les entreprises. Dans le dernier texte étaient présentés les cas de certaines entreprises qui ont déjà anticipé cette décision et pris des mesures drastiques et rentables d'économies d'énergie.

Il était demandé aux candidats de faire une synthèse de ces 3 documents

TRAITEMENT DU SUJET

On peut faire un constat global : la grande majorité des candidats a bien appréhendé cette épreuve et a effectivement fait l'effort de présenter un texte bien construit et structuré reprenant la plupart des arguments exposés avec introduction de la thématique et conclusion .même si l'introduction est parfois trop longue (jusqu'à 120 mots !). Les candidats ont été bien préparés à cette nouvelle épreuve.

Ce n'est malheureusement pas le cas de tout le monde. Certains n'ont pas compris des parties entières d'un des textes et surtout le sens de certaines expressions : par exemple quand on argumente dans le premier texte en disant « dier Aufstieg bietet Chancen » cela ne veut en aucun cas dire que c'est un exemple. Il faut s'efforcer de bien préciser les différents points de vue. Certaines confusions entre les noms de société (Thyssen et Trimet) voire la non perception que certains noms sont des noms propres et non des noms communs, conduisent à des contresens regrettables.

D'autres ont compris qu'il fallait faire la synthèse de tout ce qu'ils avaient étudié sur le thème. Bel exemple de hors sujet. Il n'était pas question de donner son avis personnel sur la question mais de rendre compte du contenu des articles en évitant d'être prisonnier de ses propres convictions, ce qui n'a pas toujours été évident. D'où certaines approches très unilatérales occultant des pans entiers des arguments exposés.

Que dire d'un candidat qui déclare : « Je sais que ce n'est pas ce que je devrais faire, mais comme je n'ai pas compris les textes c'est le meilleur moyen de faire 400 mots » !!!

LANGUE

Dans l'ensemble les candidats ont vraiment fait l'effort d'articuler le discours et essayant d'employer des mots de liaison. Cela permet de bien voir le degré de compréhension mais aussi la capacité à s'exprimer clairement et de manière cohérente dans une langue étrangère. Le risque est grand, et certains n'y ont pas résisté de citer des parties plus ou moins longues des documents proposés.

Pour bien rendre compte d'un texte il faut en effet avoir un vocabulaire de base très précis et bien en place ; ce n'est bien sûr pas toujours le cas. A côté d'un bon nombre de candidats faisant l'effort de varier le vocabulaire, d'utiliser des tournures plus idiomatiques et les

constructions de phrases, nous voyons encore trop souvent l'imprécision y compris dans les mots les plus simples (die Antwortung !!!) , les constructions de phrases transcrites directement du français, des tournures verbales aberrantes (er hat merken, confusion entre parfait et passif quand ce n'est pas le futur – des verbes forts non sus :er hat entscheidet -) et pour certains les genres et les déclinaisons relèvent plus du loto que de la connaissance grammaticale.

Une bonne connaissance du vocabulaire se construit pas à pas et est un travail de longue haleine mais il est incontournable si on ne veut pas se contenter d'une espèce de « globisch » certes à la mode mais inacceptable sur le plan linguistique. Il en est de même pour les fondamentaux grammaticaux comme les verbes forts ou les constructions de phrases.

CONCLUSION

Pour une première étape, nouvelle pour les étudiants comme pour les correcteurs, les résultats sont plutôt encourageants pour ce qui de l'approche et la maîtrise de l'épreuve même si les remarques faites dans les jurys précédents sur la nécessaire recherche d'une meilleure qualité de la langue restent d'actualité

EPREUVE DE LANGUE VIVANTE – ANGLAIS

Durée : 3 heures

Rapport indisponible

EPREUVE DE LANGUE VIVANTE – ARABE

Durée : 3 heures

PRESENTATION DU SUJET :

Le candidat avait trois articles de presse à lire représentant un volume global de 1250 mots environ qui avaient en commun d'évoquer les répercussions immédiates du printemps arabe sur les sociétés arabes ainsi que les réactions et les attentes des acteurs de ces révolutions. Il fallait rédiger en arabe et en 400 mots une **synthèse** des documents proposés de manière organisée et construite, et **non de manière linéaire**. Or, c'est le premier écueil que de nombreux candidats ont rencontré.

Le premier article commentait le choix du magazine américain Time d'avoir élu les manifestants « personnalité de l'année 2011 ». Le journaliste mettait en avant le fait que les manifestations du printemps arabe, qui ont surpris le monde entier par leur ampleur et le pouvoir qu'elles ont exercé sur les gouvernements en place, ont donné une nouvelle impulsion au principe de la manifestation. Il notait que les manifestants arabes ont réussi à inspirer les « indignés » d'autres pays dans le monde (en Russie, à Wall Street, en Espagne), qui ont retrouvé la confiance dans les mouvements de protestation comme moyen de faire changer les systèmes en place (politiques et économiques).

Le second article était une enquête sur des jeunes citoyens égyptiens et tunisiens qui, après la révolution, ont préféré fuir leurs pays (vers Dubaï par exemple), pour chercher du travail d'une part, mais aussi parce qu'ils se sentaient frustrés et déçus du peu de résultats immédiats. Tous évoquaient leur crainte face au désordre lié à la période de transition, à l'insécurité et à l'ambiguïté des discours des islamistes. Les personnes interrogées exprimaient leur peur de voir se réduire leur liberté d'expression et leurs doutes quant aux fruits des efforts et des sacrifices qu'ils ont consentis tout au long de ces mois de combat contre l'injustice.

Le troisième article venait conforter les sentiments exprimés par les jeunes égyptiens et tunisiens dans le second article, puisqu'il faisait état des violations des libertés d'expression et d'opinion en Tunisie après la révolution, notamment dans les milieux de la presse et des médias en général. Le journaliste louait le courage et la persévérance du syndicat national des journalistes tunisiens qui a appelé publiquement à continuer à se battre contre les pressions des partis politiques ou des lobbys financiers. Il a montré que pour ces intellectuels, « la lutte continuait », qu'ils avaient conscience que la révolution ne s'arrêtait pas à la destitution d'un chef politique, et qu'il fallait revendiquer des changements de fond, comme l'instauration d'une constitution respectueuse des droits humains.

D'un point de vue méthodologique, il fallait tenter d'articuler l'ensemble de ces éléments autour de liens logiques afin de mettre en évidence le type de relation qui les liait entre eux (opposition, concession, cause/conséquence, insistance, ajout...). Le candidat pouvait par exemple, dans une première partie, évoquer les éléments positifs du printemps arabe (retour à l'engagement des gens à l'échelle mondiale, leur participation active aux affaires de leur pays, leur sensibilité et leur indignation face à l'injustice...). Il pouvait, dans une deuxième partie, rassembler les éléments des trois articles qui montraient que les résultats de ces révolutions n'étant pas immédiats, ceux qui ont participé aux manifestations avec tant d'enthousiasme et d'énergie, et notamment les jeunes, ressentent une grande frustration. Enfin, dans une troisième partie, il convenait de développer cette question, en citant les éléments relatifs aux difficultés de l'après-révolution, surmontées par certains, qui poursuivent sans relâche leur combat pour que les acquis de la révolution soient solidement et définitivement ancrés, fuies par d'autres, qui vont chercher du travail et davantage de sécurité ailleurs, notamment dans les pays arabes plus riches.

Si les essais étaient en général écrits dans une langue correcte, ils étaient cependant souvent peu clairs, car peu structurés et peu soignés au niveau de la graphie. On n'aura de cesse de rappeler qu'un candidat dont **l'écriture est illisible est forcément très pénalisé**. Il est d'autre part nécessaire de travailler d'abord sur un brouillon, afin de classer les différents éléments des textes proposés et de réfléchir à la manière de les lier ensemble (en les opposant, en montrant le lien de cause à effet, leur complémentarité ...). Pour mieux mettre en évidence les différentes articulations de la synthèse et en faciliter la lecture, le candidat a intérêt à se conformer à certaines règles rédactionnelles, en utilisant les liens logiques adéquats et des expressions appropriées qui aident le lecteur à comprendre les différents objectifs discursifs du rédacteur.

Exemples:

- Argumenter : أعتد على ذلك لـ... ، أستدل بذلك على ... ، يدل ذلك على...، مما يبرهن على أن :
- Opposer deux arguments contraires : ... على أن، إلا أن، لكن، غير أن، على أن...
- Montrer que deux éléments sont complémentaires ou vont dans le même sens :

على غرار ذلك ، ومن نمط ما سبق ، شيء شبيه بما تقدم...، نسج على هذا المنوال...، مثلما...

- Montrer qu'un élément corrobore un autre :

بالإضافة إلى ذلك، أضف إلى ذلك ، علاوة على ذلك، زد على ذلك ، فوق ذلك، فضلاً عن ذلك

Enfin, pour que le lecteur puisse suivre aisément l'argumentation, il est important qu'il ne soit pas gêné par un nombre trop important de fautes de langue. Plus les constructions grammaticales sont correctes, plus le discours sera clair. Pour cela, une révision des bases grammaticales s'impose (accord du pluriel neutre/ جمع غير العاقل , ordre des mots dans une phrase verbale : verbe au singulier + sujet + cts essentiels + cts circonstanciels, écriture de la hamza, nuances et temps des verbes dans une phrase conditionnelle / الجملة الشرطية / distinction entre les lettres ت / ث , ظ / ض , د / ذ , règles concernant le pronom relatif, qui n'apparaît pas si l'antécédent est indéterminé : الرجل الذي جاء / رجل جاء : dans la phrase : ذو / ذا / ذي ...)

EPREUVE DE LANGUE VIVANTE – ESPAGNOL

Durée : 3 heures

PRESENTATION DU SUJET :

Cette année le sujet de langue a fait peau neuve, il se compose désormais de trois documents qui abordent la même thématique mais peuvent, selon les cas, être complémentaires ou au contraire présenter des avis divergents autour d'une même question. Le sujet d'espagnol soumis aux candidats de la session 2012 tournait autour de la question du nécessaire renouveau du journalisme face à la montée en puissance d'internet. Trois textes extraits de la presse espagnole et latino-américaine abordaient un aspect particulier de cette influence d'Internet sur le journalisme actuel. Les candidats à l'épreuve d'espagnole étaient invités à composer une synthèse –de 400 mots- de ces trois articles mettant en avant leur compréhension des contenus et leur esprit d'analyse, tout autant que leur qualité d'expression personnelle.

COMMENTAIRE GENERAL DE L' EPREUVE :

Le document n°1 : un article du quotidien espagnol, *El País* daté du 31/12/2011, signé par Milagros Pérez Oliva, dont le titre « *Más críticos con la jerarquía* » est évocateur de la prise de pouvoir des lecteurs dans le journalisme actuel avec la possibilité –accrue grâce à Internet- d'émettre des jugements critiques et de remettre en cause des choix éditoriaux.

Le document n°2 : un article tiré de la version en ligne d'un autre quotidien espagnol *ABC*, daté du 2/01/2012 et dont le titre ne laisse guère place au doute : « *Cómo influyen las redes sociales en el periodismo* ». Cet article évoque les relations qui existent de fait entre les réseaux sociaux et le journalisme et celles qui, si elles ne le sont pas encore, vont devenir incontournables.

Le document n°3 : un article tiré de la version en ligne d'un quotidien argentin *Clarín*, daté du 5/12/11. Dans « *De redes sociales y periodismo* » O.Pepe aborde le sujet des réseaux sociaux sous un angle légèrement différent bien que complémentaire à travers le rappel du bien-fondé du journalisme, dans son rôle de contre-pouvoir et que de ce fait tout ce que tend à minorer ce rôle représente aussi un risque.

ANALYSE DES RESULTATS ET CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS :

En cette année d'inauguration d'une nouvelle épreuve de langue, les résultats ont permis de discerner clairement, comme par le passé, les qualités et lacunes de chaque synthèse.

Les éléments critiques, la faculté de mener à bien une réflexion organisée et logique sont évalués au même titre que les compétences linguistiques. Cette nouvelle épreuve permet aux correcteurs d'évaluer la compréhension de chaque document, l'esprit de synthèse du candidat et la faculté d'organisation du discours, et enfin l'aptitude à reformuler de manière personnelle une idée comprise.

Dans un premier temps, il semble qu'une compréhension détaillée de chaque document soit indispensable, ainsi qu'une analyse permettant de dissocier parfaitement l'apport de chaque document à la problématique globale. C'est une condition pour permettre l'émergence d'une synthèse authentique et véritablement *personnelle*. Par ailleurs, elle doit être le fruit d'une réflexion préalable et réfléchie notamment quant à l'agencement des idées qui permettront d'organiser son travail définitif de synthèse. Lorsque le déroulement de chacune des idées à développer est organisé, le travail de rédaction peut alors être mis en œuvre. L'un des défauts les plus récurrents concernant le contenu des synthèses consiste à lister des idées comprises dans les documents proposés, sans aucune cohérence dans le travail de synthèse. Idéalement,

la synthèse présentera une introduction qui proposera une problématique et un plan permettant d'aboutir à une conclusion. C'est le grand intérêt de cette nouvelle épreuve qui donne toute sa place à l'esprit d'analyse, tout en conservant son intérêt linguistique.

Au-delà du fond, la forme conserve toute sa place. Ce travail d'expression écrite permet aux correcteurs de se faire une opinion très précise du degré de compréhension des documents par chaque candidat. Par ailleurs, la richesse lexicale, la rigueur syntaxique et la fluidité du discours permettent d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer de manière personnelle et surtout d'éviter l'écueil majeur : la paraphrase. Reprendre à son compte une idée comprise et être en mesure de l'exprimer avec ses propres mots dans une langue correcte grammaticalement, tel est l'objectif linguistique. Le conseil donné aux candidats les plus fragiles grammaticalement parlant : ce qui se pense clairement, s'exprime clairement. Autrement dit, mieux vaut privilégier des structures simples mais correctes et éviter à tout prix le calque de structures françaises plus élaborées.

Les copies ne respectant pas les consignes, présentant un niveau de langue trop insatisfaisant (en terme d'orthographe, de néologismes, de syntaxe aberrante, de barbarismes verbaux récurrents, etc.) sont sanctionnées par une note inférieure à la moyenne.

EPREUVE DE LANGUE VIVANTE – ITALIEN

Durée : 3 heures

Rapport indisponible

EPREUVE DE LANGUE VIVANTE – PORTUGAIS

Durée : 3 heures

Rapport indisponible